

Réunion du 30 mai 2022

**Objet : Évolution du catalogue de service 1G d'Eure
Normandie Numérique**

Avec la fin de la Délégation de Service Public attribuée à la société Eurek@, en septembre 2019, Eure Normandie Numérique a repris l'exploitation du réseau optique de collecte en régie directe. Le Syndicat a pour ce faire adopté un catalogue de services qui permet de poursuivre une commercialisation de fibre noire et de services activités. Ces services sont opérés par le biais d'un marché de services dont la SNEF Télécom est titulaire. Ce catalogue tarifaire a été approuvé par le comité Syndical le 28 septembre 2020. Eure Normandie Numérique exploitait également un réseau radio WIMAX, qui a cessé d'émettre à la mi-2021. Eure Normandie Numérique est en cours de déconstruction du réseau radio et résilie les conventions d'occupation des sites d'hébergement des relais. Toutefois, certains équipements électriques et matériels actifs sont mutualisés entre les deux réseaux filaires et radios. Ainsi, bien que le réseau radio soit prochainement démantelé, un certain nombre d'équipements mutualisés devront rester en exploitation pour permettre le maintien des services actifs sur fibre optique.

Le catalogue précédemment arrêté fixe des tarifs en cohérence avec ceux pratiqués par ENTHD pour assurer une bonne articulation de la commercialisation sur l'ensemble du territoire départemental mais ne tient pas compte des tarifs appliqués par les contrats en cours et l'équilibre budgétaire.

En particulier, les coûts de maintenance du réseau 1G, de par sa spécificité, sont relativement plus élevés que les charges supportées par le réseau 2G. D'autre part les revenus liés à la commercialisation du réseau 1G sont appelés à diminuer drastiquement, du fait de la généralisation du réseau FttH sur le territoire départemental.

Aussi, l'économie globale du réseau 1G permettant de répercuter les charges d'exploitation, nécessite une réévaluation de la grille tarifaire trouvant un compromis entre les tarifs appliqués sur les contrats en cours et la tarification précédente. Cette grille tarifaire s'applique sur l'ensemble des services délivrés et nécessitant une facturation.

Avec la dégradation prévisionnelle des prochains revenus du réseau 1G, il conviendra de mener une réflexion de fond quant à son avenir et à son exploitation future par la collectivité.

Il est proposé aux membres du comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°2022-020

Eure Normandie Numérique

Réunion du 30 mai 2022

**Objet : Évolution du catalogue de service 1G Eure
Normandie Numérique.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu la délibération du comité syndical du 23 septembre 2014 autorisant le Président à signer le marché d'exploitation 2021-004 « Maintenance 1G » ;

Vu la délibération 2020-031 du 28 septembre 2020 portant sur l'adoption d'un catalogue de service pour la commercialisation du réseau 1G,

Vu la délibération 2021-022 du 7 juin 2021 portant sur l'adoption de modifications tarifaires du catalogue de service pour la commercialisation du réseau 1G,

Considérant la nécessité d'adapter la grille tarifaire du catalogue de services du Syndicat, tel qu'exposé dans le présent rapport ;

Le Comité syndical, réuni en visioconférence le 30 mai 2022,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif à l'évolution du catalogue de services pour la commercialisation du réseau de fibre de 1^{ère} génération.

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 24
- Collège Conseil Départemental : 12
- Collège Conseil Régional : 6

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Évreux, le 30 mai 2022

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas GRAVELLE

